

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°199

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Autorisation d'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat
Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-2 à L2113-5 du Code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne et
notamment son article 3 ;

Vu la délibération du comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région
Parisienne n°2011-06-26 du 30 juin 2011 relative à la décision de l'ériger en centrale
d'achat au profit de ses adhérents ;

Vu la délibération du comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région
Parisienne n°2013-12-21 du 5 décembre 2013 modifiant la délibération n°2011-06-26
du 30 juin 2011 relative à la décision de l'ériger en centrale d'achat au profit de ses
adhérents ;

Vu la délibération du comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région
Parisienne n°2018-12-37 du 4 décembre 2018 relative à la modification d'adhésion
de la centrale d'achat ;

Vu le budget communal ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

ADHERE à la centrale d'achat du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région
Parisienne.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

DIT QUE le coût annuel d'adhésion est de 948 €, auquel s'ajoute une participation
additionnelle de 474 € par marché souscrit.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifiée exécutoire : 22/11/19

La Maire,



Mériem DERKAOUI